

**AVIS OU INFORMATION RELATIVE A L'ABSENCE D'AVIS
DES COLLECTIVITES ET DE LEUR GROUPEMENTS INTERESSES
ET DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
SUR LE PERMIS D'AMENAGER E.C.T.
(article L122-1 du code de l'environnement)**

Organisme	Avis ou Information relative à l'absence d'avis
Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)	Avis en date du 28 mars 2019
Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Communauté de Communes les Portes Briardes entre Ville et Forêt	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Communauté de Communes du Val Briard	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Conseil Départemental	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Conseil Départemental- Direction Principale des Routes	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Conseil Régional	Avis réputé favorable en date du 25 mars 2019
Mairie de Croissy-Beaubourg	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Mairie de Pontault-Combault	Avis défavorable en date du 14 mars 2019
Mairie de Pontcarré	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Mairie de Roissy-en-Brie	Avis favorable en date du 01/02/2019
Mairie d'Emerainville	Avis favorable en date du 07/02/2019
Mairie d'Ozoir-la-Ferrière	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de l'Ouest Briard (SMAEP)	Avis favorable du 06/02/2019
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Morbras (SMAM)	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP)	Avis réputé favorable en date du 21 mars 2019
Syndicat Marne Vive	Avis défavorable en date du 25 mars 2019